



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails du projet de Budget Supplémentaire 2019 soumis au vote de l'Assemblée Communale le 4 avril prochain.

Le budget primitif 2019 a été voté en décembre 2018 avant la clôture de l'exercice budgétaire et les résultats et restes à réaliser ne pouvaient être connus à cette date.

Après le vote du compte administratif 2018, le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les excédents dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Sa présentation est identique à celle du Budget Primitif 2019, seules les propositions nouvelles font l'objet d'un vote par l'Assemblée Communale.

Ces propositions nouvelles se retrouvent en fonctionnement pour réinscrire des dépenses qui n'ont pas été réalisées en 2018 : financement de l'aire d'accueil des gens du voyage réalisée par l'E.P.T. P.O.L.D.¹, versement d'une indemnité d'éviction commerciale à un commerce et provisionnement de crédits pour la péréquation et le dossier Autolib.

En investissement, des crédits complémentaires pour environ 7,5 M€ sont inscrits pour des opérations nouvelles pour les bâtiments et la voirie et 2,8 M€ sur les opérations de l'écoquartier.

Le recours à l'emprunt pour le financement du budget 2019 est réduit de 10 M€ pour s'inscrire à 16 M€.

Afin d'avoir une approche générale des crédits qui seront inscrits au Budget Supplémentaire (restes à réaliser et propositions nouvelles) la globalité de ce budget est présentée ci-après.

¹ Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

I. Les grands équilibres du budget 2019

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

En dépenses

section d'investissement	BP 2019	Déficit reporté	Reports 2018	BS 2019	BUDGET 2019
total des prévisions 2019	79 085 000.00	-	10 625 261.17	10 773 029.83	100 483 291.00
- dont les opérations d'équipement 2019 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	60 500 000.00	-	-	10 331 999.83	70 831 999.83
- dont les opérations d'équipement reportées de 2017 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)		-	9 385 736.17	-	9 385 736.17
- dont les opérations financières et d'ordre	18 585 000.00	-	1 239 525.00	441 030.00	20 265 555.00

section de fonctionnement	BP 2019	Déficit reporté	Reports 2018	BS 2019	BUDGET 2019
total des prévisions 2019	193 548 200.00	-		13 551 267.00	207 099 467.00

TOTAL DEPENSES BUDGET 2019	272 633 200.00	-	10 625 261.17	24 324 296.83	307 582 758.00
			34 949 558.00		

En recettes

section d'investissement	BP 2019	Excédent reporté	Reports 2018	BS 2019	BUDGET 2019
total des prévisions 2019	79 085 000.00	22 550 295.49	494 000.00	-1 646 004.49	100 483 291.00
Dont cessions	32 500 000.00	-	-	1 431 000.00	33 931 000.00
Dont subventions	7 610 000.00	-	494 000.00	-	8 104 000.00
Dont emprunt	26 000 000.00			-10 000 000.00	16 000 000.00
Dont opérations d'ordre	5 700 000.00	-	-	6 922 996.00	12 622 996.00

section de fonctionnement	BP 2019	Excédent reporté	Reports 2018	BS 2019	BUDGET 2019
total des prévisions 2019	193 548 200.00	12 547 267.86	-	1 003 999.14	207 099 467.00

TOTAL RECETTES BUDGET 2018	272 633 200.00	35 097 563.35	494 000.00	-642 005.35	307 582 758.00
			34 949 558.00		

Ce budget supplémentaire 2019 intègre à la fois les reports d'investissement 2018 de la Ville, les excédents 2018 issus du compte administratif et les ajustements de dépenses et recettes des deux sections.

II. La section de fonctionnement

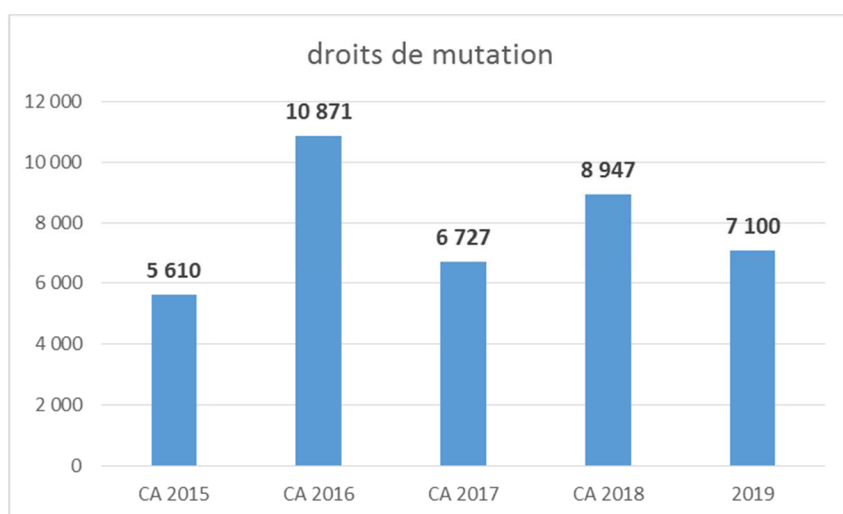
A – Les Recettes : + 1 000 K€ et 12 547 K€ de résultat reporté

Recettes nouvelles : 1 000 K€

Les droits de mutation (compte 7381) : + 600 K€

Au budget 2019, un montant prudent a été inscrit pour 6 500 K€.

Début mars, la Ville a déjà encaissé 2 000 K€, dont 1 118 K€ liés à une opération de cession d'un bâtiment de bureaux entre opérateurs privés. Ce niveau de recettes permet de revoir à la hausse les encaissements prévus pour 2019 en les portant à 7 100 K€.



Les participations diverses (compte 7478) : + 400 K€

Les subventions versées par la CAF pour les structures de petite enfance, les accueils de loisirs, les structures jeunesse se sont élevées à 7 011 K€ en 2018.

Lors du vote du budget 2019, nous avons anticipé une baisse de cette subvention en inscrivant 5 900 K€ dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et d'un nouveau règlement de la CAF pour la petite enfance. Néanmoins, au vu de la réalisation 2018, il est possible d'augmenter à 6 300 K€ les prévisions de subventions pour 2019.

Excédent reporté N-1 : 12 547 K€.

Le résultat de la section d'investissement 2018 étant positif, l'ensemble du résultat de fonctionnement 2018 est repris en section de fonctionnement.

Cet excédent, outre l'autofinancement vers la section d'investissement qui ne donne pas lieu à réalisation (597 K€), est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Les crédits inscrits et non réalisés pour 1 000 K€ pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur Nanterre dont les travaux ont débuté en 2018. Ces crédits sont réinscrits au BS 2019.

- Une négociation du pacte financier sur P.O.L.D. qui a permis d'économiser 800 K€ sur le F.C.C.T.²
- Une masse salariale qui a été réalisée pour 2 376 K€ de moins que les prévisions grâce aux mesures d'économies.
- La non réalisation de dépenses par les services pour 2 400 K€.
- Des droits de mutations supérieurs de 2 297 K€ aux prévisions.
- Une indemnité d'éviction commerciale non réalisée pour 430 K€, qui est réinscrite au BS 2019.
- Des occupations du domaine public supérieures aux prévisions pour 568 K€.
- Des intérêts de la dette inférieurs aux prévisions compte tenu des taux d'intérêts faibles (400 K€).
- Les crédits de dépenses imprévues pour 150 K€ non utilisés en 2018.

² Fonds de Compensation des Charges Territoriales

B – Les Dépenses : 6 969 K€ et 6 582 K€ d'autofinancement supplémentaire

L'ajustement des crédits en fonctionnement est principalement ciblé sur la réinscription de crédits non utilisés en 2018 pour la majoration du F.C.C.T. versé à P.O.L.D. pour le financement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la Ville de Nanterre et l'augmentation des crédits pour la péréquation.

a) Les dépenses réelles de fonctionnement : + 6 665 K€

Les charges à caractère général (chapitre 011) : + 1 322 K€

Des crédits doivent être ajustés ou inscrits par prudence sur des postes qui ont été estimés au plus juste lors de l'établissement du budget 2019, principalement sur les contrats, l'entretien et la maintenance des bâtiments et les fluides (comptes 60612, 611, 615231, 6156, 6288). Cette démarche de prudence avait été réalisée en 2018 et les crédits n'avaient finalement pas été consommés.

La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : + 2 400 K€

Un recours auprès du Conseil d'Etat mené par la Ville de Neuilly a remis en cause les contributions au F.P.I.C. pour les 11 Villes du Territoire Paris Ouest La Défense. Pour Rueil, cette décision a représenté une hausse du F.P.I.C. de 1,2 M€ en 2018.

Le jugement a également eu pour conséquence de revoir potentiellement les contributions pour les années 2016 et 2017, soit un total de 2 400 K€. L'Etat n'a pas encore procédé à la notification de ce rattrapage mais il est nécessaire de prévoir ces crédits.

La contribution au F.C.C.T. (compte 65541) : + 1 300 K€

Un montant de 1 000 K€ de crédits non réalisés en 2018 est réinscrit pour le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage, qui est en cours de réalisation à Nanterre et qui permet à Nanterre, Suresnes et Rueil de respecter leur obligation légale.

Un montant de 300 K€ est également inscrit par prudence en prévision de la négociation du pacte financier 2019 de POLD.

Les intérêts de la dette (compte 611) : + 300 K€

Il s'agit d'inscrire par un complément de crédit de 300 000 €.

Les provisions (compte 6815) : + 500 K€

La Ville a été associée assez rapidement au projet Autolib jusqu'à compter 20 stations. La dénonciation de la D.S.P. liant le Syndicat Autolib à la société Bolloré en juillet 2018 va avoir des conséquences financières pour l'ensemble des Villes partenaires. Le syndicat a ouvert un contentieux afin de limiter le montant de l'indemnité à verser à la société. Il est proposé de provisionner 500 K€ dans ce dossier.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : + 430 K€

Il s'agit de la réinscription de crédits prévus pour le versement de l'indemnité d'éviction commerciale dans le cadre de l'acquisition du café situé 163 avenue du 18 juin 1940.

Dépenses imprévues (chapitre 022) : +150 K€

Un crédit a été inscrit pour 150 K€ comme chaque année. Il ne pourra être utilisé qu'avec l'accord du Conseil municipal.

b) Les dépenses d'ordre de fonctionnement : + 300 K€

Les amortissements (compte 6811) : + 300 K€

Le niveau des amortissements calculé au moment de l'établissement du budget doit être revu à la hausse pour 300 K€ et s'inscrire au total à 6 000 K€. Les écritures d'amortissement permettent financer la section d'investissement. Une écriture équivalente est constatée en recette d'ordre d'investissement.

L'autofinancement de la section d'investissement : + 6 582 K€

La clôture de l'exercice 2018 affiche un niveau de résultat supérieur aux années passées. Il est possible d'affecter 6 582 K€ en autofinancement afin de programmer de nouveaux projets d'équipement et de réduire le recours à l'emprunt.

Le niveau d'autofinancement est lié aux marges de manœuvre de la Ville en section de fonctionnement. Ces derniers exercices, la capacité d'autofinancement a été limitée avec la hausse de la péréquation et la baisse de la D.G.F. :

En K€

2014	2 985
2015	593
2016	2 122
2017	5 174
2018	598
2019	6 582

III. La section d'investissement

A – Les recettes inscrites au BS 2019 : + 14 203 K€

a) Les recettes réelles : - 8 569 K€

Les cessions (comptes 024) : + 1 431 K€

Le crédit voté pour les cessions prévues au budget 2019 était de 32 500 K€.

A l'occasion de ce Budget Supplémentaire, deux cessions inscrites en 2018 mais non réalisées sont ajoutées au budget pour 1 431 K€.

Il s'agit de la cession d'un pavillon situé rue du 19 janvier (vendu en février 2019 pour 325 K€) et de la cession de l'ex-forum senior situé rue de la libération.

Le recours à l'emprunt (compte 1641) : - 10 000 K€

Comme cela avait été annoncé lors du vote du budget en décembre, le besoin d'emprunt pour 2019 est revu à la baisse à l'occasion de la reprise des résultats.

Ce besoin s'inscrit désormais à un maximum de 16 000 K€ et sera arrêté en fonction des niveaux de réalisation des opérations au cours du dernier trimestre.

b) Recettes d'ordre : 6 922 K€

- L'autofinancement : 6 582 K€

Ce montant correspond au solde positif dégagé par la section de fonctionnement à l'occasion du budget supplémentaire.

- Les amortissements : + 300 K€

Des crédits complémentaires sont inscrits pour procéder aux écritures d'amortissement 2019 (écriture neutre : Dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement).

- Opérations patrimoniales : 40 K€

Il s'agit d'écritures pour constater l'entrée dans l'actif à l'euro symbolique d'un terrain avenue de Colmar.

c) Les restes à réaliser en recettes (reports 2018) : 494 K€

Ce montant concerne :

- La subvention de la DRAC pour la restauration de l'orgue de l'église Saint Pierre Saint Paul pour 74 K€.
- Les acomptes de subventions du Département 92 pour les opérations Robespierre et complexe sportif pour 420 K€.

d) – L'excédent reporté de 2018 : 22 550 K€

Il correspond au solde des recettes et de dépenses réalisées en 2018 et est repris au BS après le vote du CA 2018.

Ces 22 550 K€ permettent de financer le besoin de financement dégagé par la section d'investissement (10,6 M€ de reports en dépenses et 0,5 K€ de reports en recettes). Il en résulte un excédent net de 12 419 K€.

Ce résultat a pour origine principale la réinscription de crédits non réalisés en 2018. Ceux-ci sont réinscrits en 2019 et non pas donné lieu à des reports de crédits. Il s'agit de crédits relatifs aux Autorisations de Programme Robespierre et Complexe sportif pour environ 10 000 K€ et des crédits de voirie ou d'acquisition foncière (terrains rue Léon Hourlier) qui ont été réinscrits dès le vote du budget en décembre.

B – Les Dépenses : + 10 773 K€

a) Les nouvelles dépenses d'équipement inscrites au BS 2019 : + 10 332 K€

Les dépenses d'équipement votées au budget primitif 2019 étaient de 60 500 K€, auxquelles s'ajoutent les dépenses reportées de 2018 pour 10 625 K€.

Les dépenses supplémentaires d'équipement s'élèvent à 10 332 K€. Elles se décomposent ainsi :

- 2 802 K€ pour la réinscription de crédits pour les opérations Robespierre et Complexe sportif ;
- 3 613 K€ pour des travaux de voirie sur divers sites de la Ville ;
- 500 K€ pour une campagne de passage en Leds de l'éclairage public ;
- 990 K€ pour l'acquisition de véhicules électriques ;
- 330 K€ pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de la Ville
- 425 K€ pour l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection et le réaménagement du Centre de Surveillance Urbaine ;
- 1 672 K€ de travaux divers sur des bâtiments scolaires, de petite enfance et sportifs.

Au global, le budget 2019 affiche des dépenses d'équipement de 80 217 K€.

Les autres écritures de la section d'investissement concernent des transferts de crédits entre chapitres, ce qui est donc neutre pour l'équilibre de ce budget supplémentaire. Ces virements de crédits internes concernent les chapitres 20, 21 et 23 afin d'imputer plus précisément des dépenses.

b) Les dépenses financières : + 400 K€

Ce montant concerne :

- Un remboursement de taxe d'aménagement perçue en 2013 dans le cadre du projet d'aménagement du parc Richelieu pour 250 K€. L'Etat a perçu auprès du propriétaire de l'époque la taxe d'aménagement et l'a reversée à la Ville. Le projet de ce propriétaire ayant ensuite été annulé, l'Etat a bien reversé la taxe perçue, mais ne s'est jamais rapproché de la Ville pour en demander son remboursement.
- Les dépenses imprévues (comme pour le fonctionnement) sont dotées d'une enveloppe de 150 K€. Celle-ci ne pourra être utilisée qu'avec l'accord du Conseil municipal.

c) Les opérations d'ordre : + 40 K€

- Il s'agit de la contrepartie des écritures patrimoniales constatées en recettes d'investissement pour constater l'entrée dans l'actif à l'euro symbolique de terrain avenue de Colmar.

BUDGETS ANNEXES

Le budget primitif 2019 des budgets annexes a été voté en décembre 2018 avant la clôture de l'exercice budgétaire et les résultats ne pouvaient être connus à cette date.

Après le vote du compte administratif 2018, le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les excédents dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Sa présentation est identique à celle du Budget Primitif 2019, seules les propositions nouvelles font l'objet d'un vote par l'Assemblée Communale.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

Le budget primitif 2019 s'affiche à 40 000 € en dépenses et recettes d'exploitation, le budget supplémentaire s'élève quant à lui à 51 366,80 € correspondant à la reprise de l'excédent 2018 et son affectation en grande partie sur les remboursements de charges de personnel vis-à-vis du budget principal.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 180 000 €.

Le budget 2019 s'affiche à 315 000 € en dépenses et recettes d'exploitation, le budget supplémentaire s'élève quant à lui à 34 627,70 € correspondant à la reprise de l'excédent 2018.